

Postulat n° : 362

Pour un impôt des personnes morales solidaire pour les communes.

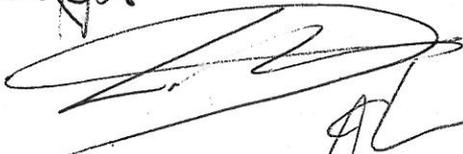
Il est temps pour le canton du Jura de trouver une solution pour se doter d'un outil en ce qui concerne l'impôt des personnes morales qui soit solidaire entre les communes.

En effet, les communes qui n'ont pas ou peu d'entreprises sur leur territoire et qui sont dépendantes, pour la plupart, de la péréquation financière cantonale ont de ce fait de la peine à subvenir à leur besoin. De plus, les effets de la LAT imposent à ces communes de ne pas pouvoir ouvrir des zones industrielles sur leur territoire. Or, si la légitimité de cet état de fait n'est pas à remettre en question, il s'agit de mettre en place un outil qui permette d'atténuer les problématiques que peuvent rencontrer ces communes en terme de d'implantation industrielle. Il s'agit ici de trouver une certaine égalité de financement afin de contrer la situation actuelle qui est inégalitaire et arbitraire.

Or nous pourrions mettre en place un « pot commun » du financement lié à l'impôt des personnes morales. Avec une clef de répartition à définir entre un préciput aux communes sièges et une répartition entre les autres communes, leurs infrastructures, leurs objectifs et les aspects démographiques de ces dernières.

Grâce à cet outil, les communes seront soutenues financièrement de manière égalitaire et non plus arbitraire et les « guerres » entre les communes qui pourraient accueillir ces industries seraient atténuées. Il nous permettrait une rapidité et une clairvoyance supplémentaires dans nos promotions économiques.

Par conséquent, le Gouvernement est invité à présenter au Parlement une étude relative au développement d'un outil de centralisation du financement de l'impôt aux personnes morales.



Pour le groupe socialiste :



Clovis Brahier

